

Pour l'égalité des droits, oui au mariage pour tous

Manifestation dimanche 27 janvier, Paris,
14 h Denfert-Rochereau

Le 13 janvier dernier des centaines de milliers de personnes ont manifesté à Paris contre le droit au mariage pour tous. Cette manifestation a été précédée pendant plusieurs semaines d'une campagne de désinformation qui a volontairement mélangé tous les sujets pour n'en refuser qu'un : l'égalité des droits pour tous. Cette campagne suivie d'appels à manifester a démontré une fois de plus que les autorités religieuses de toute obédience, qu'une grande partie de la droite et des milieux les plus conservateurs, confondant à dessein mariage religieux et mariage civil **refusent encore une fois de prendre acte des évolutions de la société comme elles ont résisté au droit de vote des femmes, au divorce, à la contraception, à l'interruption volontaire de grossesse, au Pacs.**

L'évolution de la société, les conquêtes des droits des femmes et des minorités, l'intérêt général doivent prévaloir.

Cette manifestation prétendument apolitique a été l'occasion aussi pour l'UMP ; le Front National, des groupes d'extrême-droite et des intégristes religieux de descendre dans la rue et de démontrer une fois de plus leur opposition à l'égalité des droits pour les uns et les motivations profondément antidémocratiques et homophobes pour les autres.

En mai 2012, une écrasante majorité des Dionysiens ont voté pour François Hollande. Parmi ses 60 propositions, la proposition 31 affirmait : *"J'ouvrirai le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels."* Aujourd'hui cela doit être mis en œuvre.

L'exigence d'égalité des droits n'est pas un vain mot pour les Dionysiens. Ce ne doit pas être un vain mot pour tous les citoyens.

Le mariage pour tous c'est l'Égalité des droits. C'est un des fondements de notre République et des droits de l'homme. *« Tous les hommes naissent libres et égaux en droits ».*

De même que le Pacs est ouvert à tous les couples, hétérosexuels et homosexuels, l'accès au mariage doit l'être. Chacun doit avoir le choix, la liberté de se pacser, de se marier, de vivre en concubinage ou comme il l'entend, selon son projet de vie. **La liberté est aussi un fondement de notre République.**

L'accès à la Procréation Médicalement Assistée (Pma) aux femmes qui vivent ensemble.

C'est aussi l'égalité des droits.

La Pma est ouverte aux couples hétérosexuels infertiles mariés, pacés ou en concubinage. Les couples de femmes doivent avoir accès à la Pma dans les mêmes conditions que les couples hétérosexuels.

Un bouleversement du Code Civil ? C'est faux.

Le texte du projet de loi ne prévoit pas de supprimer les termes de «père», «mère», «mari» ou «femme» pour les couples hétérosexuels. Le Code Civil sera modifié mais pas bouleversé par cette loi. Ces modifications ne changeront rien pour les couples de sexes opposés et les familles hétéroparentales.

Le mariage pour tous détruirait les fondements la famille ? C'est faux.

L'adoption est aujourd'hui ouverte aux célibataires, le nombre de familles monoparentales ou recomposées ne cesse de croître... Etre parent, ce n'est pas simplement transmettre ses gènes, mais s'occuper d'un enfant au quotidien, l'aimer et l'éduquer.

Ce sont aujourd'hui entre 100 000 et 300 000 enfants qui vivent dans des familles homoparentales. Un seul de leur parent est officiellement reconnu, ce qui les place dans une précarité juridique inacceptable. L'ouverture de l'adoption permettra au second parent d'établir un lien de filiation avec son enfant. Il faut reconnaître toutes les formes de familles et protéger juridiquement tous les enfants.

La procréation médicalement assistée conduit-elle à la gestation pour autrui ? C'est faux.

La pratique des «mères porteuses» est interdite en France pour les couples hétérosexuels.

L'égalité des droits pour tous les couples ce n'est pas accorder des droits spécifiques aux couples de même sexe. L'égalité des droits ne donne aucun droit spécifique et ne retire aucun droit aux couples existants. La gestation pour autrui ne fait pas partie de cette loi.

Le gouvernement ne doit pas céder aux pressions de ceux qui refusent l'égalité des droits et la liberté de se marier, se pacser, de vivre en concubinage ou comme il l'entend, selon son projet de vie. Ces valeurs de la République doivent rester les plus fortes, elles sont aussi les fondements d'une société plus fraternelle.

Didier Paillard, Maire, Vice président de Plaine Commune, Patrick Braouezec, président de Plaine commune, conseiller municipal, Florence Haye, Maire adjointe, conseillère générale, Bally Bagayoko, Maire adjoint, Vice président du Conseil général.

Maires adjoints et conseillers municipaux délégués : Sam Berrandou, Elisabeth Belin, Nadia Ghassab, Christophe Girard, Rose Gomis, Zohra Henni, Martine Kerhouas Lasser, Francis Langlade, Monique Lejeune, Virginie Le Torrec, Muriel Mension, Stéphane Peu, David Proult, Pierre Quay Thevenon, Cecile Ranguin, Michel Ribay, Fabienne Soulas, Patrick Vassallo, Cherifa Zidane.

Conseillers municipaux : Mathilde Caroly, Josiane Comet, Suzana De La Fuente, Eric Delion, Lynda Fellahi, Gilles Gueguen, Jérôme Jurjevic, Madjid Messaoudene, Virginie Poujol, Françoise Roblin, Laurent Russier.